



Communiqué de presse – Paris, le 17 mars 2022

## **Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2021**

Le Document d'Enregistrement Universel 2021 de Danone a été déposé le 16 mars 2022 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Document d'Enregistrement Universel 2021 contient notamment :

- le Rapport Financier Annuel ;
- le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ; et
- le rapport de gestion incluant la déclaration de performance extra-financière.

Ce Document d'Enregistrement Universel est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut également être consulté sur l'espace « Investisseurs / Publications et événements / Documents de Référence/URD » du site internet de Danone ([www.danone.com](http://www.danone.com)).

Par ailleurs, les projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale du 26 avril 2022 ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur ces résolutions sont également disponibles sur l'espace « Investisseurs / Actionnaires / Assemblée Générale » du site internet de Danone ([www.danone.com](http://www.danone.com)).